

COMMUNE DE CARNAC (Morbihan)

Service Financier
SF/DM/VLN/2024**COMMUNE DE CARNAC - MORBIHAN****DECISION DU MAIRE N° 2024-189***prise en application de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.***TARIFS COMMUNAUX 2025**

Le Maire de la commune de CARNAC,

Vu l'article L2122-22 du code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n° 2020-23 du 23 mai 2020, prise en application du 2ème alinéa de l'article L.2122-22 du CGCT, par laquelle le conseil municipal a délégué ses pouvoirs au Maire, pour la durée de son mandat, afin de fixer, dans les limites de 30 000€, les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal, ces droits et tarifs pouvant, le cas échéant, faire l'objet de modulations résultant de l'utilisation de procédures dématérialisées,

Vu le code général de la propriété des personnes publiques et notamment les articles L2125-1 à 6, précisant que la redevance due pour l'occupation du domaine publique tient compte des avantages de toute nature procurés au titulaire de l'autorisation.

Vu l'avis favorable de la commission finances, économie et tourisme du 4 décembre 2024,

Considérant qu'il y a lieu de fixer les tarifs communaux pour l'année 2025,

DECIDE :Article 1 : Les tarifs communaux applicables à compter du 1er janvier 2025 sont fixés comme suit :**TARIFS
applicables****1-ETAT-CIVIL / ADMINISTRATIF / COMMUNICATION**

1	CONCESSIONS DANS LES CIMETIERES	
	Attribution pour une période de 15 ans, renouvelable.	
	Terrain nu (2 m²) :	258,00 €
	Colombarium (case cinéraire) :	
	- Colombarium Bellevue (les plaques restent propriété de la Commune)	600,00 €
	- Colombarium Saint Fiacre (les plaques restent propriété de la Commune)	600,00 €
	Cavurne préposé :	318,00 €
	Conformément à la délibération n°9 du 17.11.2000, la recette des concessions dans les cimetières est à répartir entre la Commune 2/3 et le CCAS 1/3	
2	REDEVANCES FUNERAIRES	
	Utilisation du caveau provisoire : - Première journée :	25,00 €
	- Journée supplémentaire :	2,00 €
	Plaque gravée pour monument cinéraire (stèle au jardin du souvenir, colombarium) :	56,00 €
3	VACATIONS FUNERAIRES	
	Vacation funéraire par un agent de police municipale :	25,00 €
4	DELIVRANCE DE PHOTOCOPIES DE DOCUMENTS ADMINISTRATIFS	
	Documents sur support papier : - Photocopie format A4 la page :	0,20 €
	- Photocopie format A3 la page :	0,40 €
	Listes électorales sur support papier : - Photocopie format A4 (noir et blanc) la page (+ frais d'envoi éventuels) :	0,18 €
	Documents sur support informatique - CD-Rom (+ frais d'envoi éventuels) :	2,75 €
	Si les formats sont différents du A4 et du A3 standards, la facturation se fera sur devis demandé à l'entreprise de reprographie	
5	FRAIS D'ENVOI DU BULLETIN MUNICIPAL ET CARNAC ECHOS	
	aux personnes non domiciliées à CARNAC	
	Participation forfaitaire annuelle	50,00 €
6	FRAIS D'ENVOI D'OBJETS TROUVES	
	Minimum de facturation (affranchissement et temps passé)	5,00 €

	TARIFS applicables
7	VENTE DE L'OUVRAGE DE JEAN RIO (Essai de toponymie de Carnac et La Trinité sur Mer)
	Prix unitaire (recette reversée au CCAS) 15,00 €

2-ACTIVITES ECONOMIQUES

a-Domaine public

8	REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC PAR LES COMMERCANTS	
	Occupation <u>annuelle</u> , <u>par mètre carré</u> (minimum 1 m ²) :	
	Surface occupée par des présentoirs, panneaux, porte-menus, etc ...	95,00 €
	Surface occupée par une terrasse, un (des) chalet(s), kiosque(s), rosalie(s), etc ...	95,00 €
	Occupation <u>saisonnnière</u> (de Pâques à la fin des vacances de la Toussaint), <u>par mètre carré</u> (minimum 1 m ²) :	
	Surface occupée par des présentoirs, panneaux, porte-menus, etc ...	75,00 €
	Surface occupée par une terrasse, un (des) chalet(s), kiosque(s), rosalie(s), etc ...	75,00 €
9	REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC POUR DES EVENEMENTS PRIVES (séminaire, animation, ...)	
	Forfait journée	400,00 €
10	UTILISATION DE LA BORNE D'ACCUEIL DES CAMPING-CARS	
	▶ Eau (100 litres / 10 min) - borne de vidange et remplissage	2,50 €
	▶ Electricité (60 min)	2,50 €
11	REDEVANCE D'OCCUPATION DE L'AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE	
	Redevance d'occupation de l'aire d'accueil des gens du voyage ▶ Tarif par famille et par semaine	55,00 €
12	REDEVANCE POUR TOURNAGES DE FILM SUR LA COMMUNE DE CARNAC	
	Mise à disposition d'un local de stockage (par jour) :	10,00 €
	Occupation du domaine public pendant la tournage du film (par jour et par m ²) :	0,300 €
	Mise à disposition de personnel : <u>Selon les tarifs en vigueur</u> : voir rubrique n°26 - Frais de personnel pour prestations diverses	
	Mise à disposition de matériel : <u>Selon les tarifs en vigueur</u> : voir rubrique n°31 - Location de matériel	
	Minimum de perception :	15,00 €
13	PARTICIPATION AUX FRAIS D'HEBERGEMENT POUR LES SAISONNIERS (Police Municipale et autres employés par la commune)	
	- Participation aux frais d'hébergement - (tarif par personne et par mois) charges incluses	150,00 €
14	DROITS DE PLACE POUR LES CIRQUES	
	● Grand cirque (+ de 701 personnes) :	400,00 €
	→ Tarif par jour de ● Cirque moyen (de 300 à 700 personnes) :	150,00 €
	représentation : ● Petit cirque, manège, marionnettes et autres petites structures - minimum à percevoir (moins de 300 personnes) :	60,00 €
	→ Branchement électrique - forfait par jour :	30,00 €
	→ Branchement eau - forfait par jour :	10,00 €
	→ Ordures ménagères - forfait par jour :	5,00 €
	Toute journée commencée est due	
	Minimum de perception (hors régie de recettes)	15,00 €

b-Domaine mégalithique

15	OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL DES PARKINGS DES ALIGNEMENTS, DE PORT EN DRO, DE LA POINTE CHURCHILL ET AUTRES	
	- Droit d'occupation d'un emplacement au parking des alignements ▶ tarif par m ² pour la saison pour un véhicule : Pour tout véhicule supplémentaire, 50% du prix initial de l'emplacement	55,00 €
	- Droit d'occupation d'un arrêt minute à Port En Dro ▶ tarif par m ² pour la saison pour un véhicule : Pour tout véhicule supplémentaire, 50% du prix initial de l'emplacement	55,00 €
	Le calcul pourra se faire au prorata temporis	
	- Chalets (location et droit d'occupation d'un emplacement) ▶ tarif pour la saison :	530,00 €
	Minimum de perception :	15,00 €

TARIFS applicables

c-Domaine marché hebdomadaire

16	DROITS DE PLACE	
	Droit d'occupation des emplacements du marché ► tarifs par mètre linéaire et par marché :	
	* <u>Commerçants abonnés (formulaire)</u>	
	- Commerçants abonnés à l'année :	1,40 €
	- Commerçants abonnés 6 mois consécutifs (du 01 avril au 30 septembre) :	2,30 €
	* <u>Commerçants passagers non-abonnés (sans formulaire)</u>	
	- Commerçants passagers d'octobre à mars (hors saison) :	2,30 €
	- Commerçants passagers en avril, mai, juin et septembre :	3,00 €
	- Commerçants passagers en juillet et août :	5,00 €
	Branchement électrique ► tarif par prise et par marché :	
	- monophasé : 10 ampères	2,70 €
	- monophasé : 16 ampères	3,70 €
	Branchement eau ► tarif par branchement et par marché :	2,70 €
	Minimum de perception (hors régie de recettes) :	15,00 €
17	DROITS DE PLACE - Marché des producteurs et du bio - Carnac plage - Saison estivale	
	Droit d'occupation des emplacements du marché ► tarif par mètre linéaire et par marché :	
	* Commerçants passagers non-abonnés - saison estivale	2,30 €
18	PARAMETRAGE D'UNE ADRESSE "MAC" D'UN TPE COMMERCANTS SUR LES BORNES WIFI	
	Forfait par TPE paramétré	20,00 €
	Le paramétrage sera facturé à chaque changement de TPE et donc d'adresse MAC	

e-Domaine portuaire

19	MOUILLAGES DANS LE BASSIN DE PORT EN DRO	
	Montant forfaitaire annuel par mouillage (de 6 mois à 1 an) :	50,00 €
	Moins de 6 mois : au prorata du nombre de mois, soit 8.50 par mois	
	Minimum de perception :	15,00 €
20	DROITS DE STATIONNEMENT SUR LA BASE NAUTIQUE POUR LES OPERATEURS NAUTIQUES	
	Emplacement du bâtiment : (par m ²)	60,00 €
	Parking à bateau : (par emplacement)	160,00 €
	Minimum de perception :	15,00 €

3-TRAVAUX

21	AUTORISATION DE VOIRIE TEMPORAIRE PAR LES ENTREPRISES (redevance d'occupation du domaine public communal par les entreprises)	
	Redevance par jour et par mètre carré :	0,70 €
	Redevance par jour et par mètre carré pour une occupation supérieure à 1 mois :	0,40 €
	Forfait fermeture de voie :	
	Par jour pour 1 ou plusieurs voies avec mise en place de la signalisation par le demandeur	30,00 €
	En cas de besoin, le tarif sera calculé au prorata du temps passé (1/2 par exemple)	
	Minimum de perception :	26,00 €
22	REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC PAR LES OUVRAGES DES RESEAUX PUBLICS DE DISTRIBUTIONS DU GAZ (RODP) Selon le décret n°2007-606 du 25 avril 2007	
	Formule de la redevance = $((0.035 \text{ €} \times L) + 100 \text{ €}) \times (\text{ING}/\text{ING}_0)$	
	ING = Indice ingénierie ING	
	L = longueur des canalisations sur le domaine public communal, exprimée en mètres.	
	100 € représente un terme fixe.	
	Le résultat sera arrondi à l'euro le plus proche. La fraction d'euro égale à 0.50 est comptée pour 1.	
	Cette redevance est revalorisée chaque année sur la base de l'évolution de l'index ingénierie ING (ou tout autre index qui viendrait à lui être substitué) mesuré au 1er janvier de l'année de la redevance par rapport à l'index ING 0 du 1er janvier 2007 (Indice juillet 2006 : 738.10).	

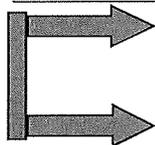
		TARIFS applicables
23	<p>REDEVANCE POUR L'OCCUPATION PROVISOIRE DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL PAR LES CHANTIERS DE TRAVAUX SUR DES OUVRAGES DES RESEAUX PUBLICS DE DISTRIBUTION DE GAZ (RODP provisoire) Selon le décret n°2015-334 du 25 mars 2015</p> <p>Formule de la redevance = 0.35 € x L</p> <p>L = longueur des canalisations construites ou renouvelées sur le domaine public communal et mises en gaz au cours de l'année précédant celle au titre de laquelle la redevance est due, exprimée en mètres.</p> <p>Le résultat sera arrondi à l'euro le plus proche. La fraction d'euro égale à 0.50 est comptée pour 1.</p>	
24	<p>REDEVANCE POUR L'OCCUPATION PROVISOIRE DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL PAR LES CHANTIERS DE TRAVAUX SUR DES OUVRAGES DU RESEAU PUBLIC DE TRANSPORT D'ELECTRICITE (RODP provisoire) Selon le décret n°2023-797 du 18 août</p> <p>Formule de la redevance : PRT = 0.70 € x LT</p> <p>PRT, exprimé en euros, est la plafond de la redevance due, au titre de l'occupation provisoire du domaine public par les chantiers de travaux, par le gestionnaire du réseau de transport.</p> <p>LT représente la longueur, exprimé en mètres, des lignes de transport d'électricité installées et remplacées sur le domaine public et mises en service au cours de l'année précédant celle au titre de laquelle la redevance est due.</p> <p>Pour permettre à la commune de fixer cette redevance, le gestionnaire du réseau de transport communique la longueur totale des lignes installées et remplacées sur leur domaine public et mises en service au cours de l'année précédant celle au titre de laquelle la redevance est due.</p>	
25	<p>REDEVANCE POUR FOURNITURE ET POSE DE BUSES</p> <p>Tarifs incluant les fournitures BTP, la main-d'œuvre et le matériel :</p>	
	Buses béton : - Buses diamètre 300 série 90 a le mètre linéaire :	115,00 €
	- Buses diamètre 300 vibrées série 135 a le mètre linéaire :	120,00 €
	- Buses diamètre 400 série 90 a le mètre linéaire :	145,00 €
	- Buses diamètre 400 vibrées série 135 a le mètre linéaire :	150,00 €
	Buses PVC (tuyau annelé) : - diamètre 200 le mètre linéaire :	60,00 €
	- diamètre 250 le mètre linéaire :	65,00 €
	- diamètre 300 le mètre linéaire :	84,00 €
26	<p>REDEVANCE POUR REGARD DE BRANCHEMENT SUR LE RESEAU D'EAUX PLUVIALES</p> <p>Fourniture et pose d'un regard :</p>	350,00 €
27	<p>REDEVANCE POUR CREATION OU SUPPRESSION DE BATEAUX</p> <p>Tarif incluant les fournitures BTP, la main d'œuvre et le matériel (le mètre linéaire)</p>	
	Création d'un bateau :	210,00 €
	Suppression d'un bateau et remise en état du trottoir :	210,00 €
28	<p>REDEVANCE POUR FOURNITURE ET POSE DE CANIVEAUX</p> <p>Tarif incluant les fournitures BTP, la main-d'œuvre et le matériel (le mètre linéaire) :</p>	
	Caniveau grille fonte complet ("ACO DRAIN") :	150,00 €
29	<p>FRAIS DE PERSONNEL COMMUNAL POUR PRESTATIONS DIVERSES</p> <p>Coût horaire :</p>	
	• Main d'œuvre	42,00 €
	• Matériel (MO - Tracto-pelle	72,00 €
	chauffeur incluse): - Camion	72,00 €
	- Tracteur avec ou sans remorque	80,00 €
	- Tracteur avec épareuse	80,00 €
	- Micro Tracteur avec ou sans épareuse	80,00 €
	- Mini pelle	65,00 €
	- Nacelle	62,00 €
	- Manitou chariot élévateur	70,00 €
	► Ces tarifs seront notamment appliqués en cas d'intervention des services municipaux pour nettoyer la voirie après un chantier.	
30	<p>LOCATION DE LA NACELLE POUR TRAVAUX SUR LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL</p>	
	Location de la nacelle sans personnel d'accompagnement (par jour) - Si personnel habilité :	170,00 €
	Location de la nacelle avec mise à disposition de personnel (par jour) - Si pas de personnel habilité :	372,00 €
31	<p>ELAGAGE D'ARBRES DEBORDANT SUR LA VOIE PUBLIQUE COMMUNALE</p> <p>Uniquement lors des campagnes d'élagages</p>	
	Ce tarif par mètre linéaire comprend l'intervention de l'entreprise, les heures du peronnel et les frais administratifs :	3,50 €
	Minimum de perception :	17,00 €

TARIFS applicables

4-ASSOCIATION / CULTURE

32	MEDIATHEQUE	
	● Inscription annuelle pour l'emprunt de documents (livres, CD, DVD, revues, ...)	
	Jeune de moins de 18 ans : Carnac :	10,00 €
	Extérieur :	10,00 €
	Individuel adulte : Carnac :	17,00 €
	Extérieur :	22,00 €
	Famille : Carnac :	25,00 €
	Extérieur :	32,00 €
	Saisonnier : Tarif à la semaine	5,00 €
	Agent municipal :	10,00 €
	<i>La gratuité est accordée aux établissements scolaires et aux structures accueillants des groupes, dans le cadre de leurs activités (Crèche, Relais Parents Assistant(e)s Maternel(le)s, Résidence autonomie) après signature d'une convention de partenariat. La gratuité est accordée aux enfants des agents municipaux</i>	
	● Inscription annuelle pour la ludothèque (jeux de société, jeux vidéo, ...)	
	Jeune de moins de 18 ans : Carnac :	10,00 €
	Extérieur :	15,00 €
	Individuel adulte : Carnac :	10,00 €
	Extérieur :	15,00 €
	Agent municipal :	5,00 €
	● Tarifs d'impression et de photocopies :	
	Format A4 : Noir et blanc :	0,30 €
	Couleur :	0,40 €
	Format A3 : Noir et blanc :	0,60 €
	Couleur :	0,80 €
	● Facturation forfaitaire des documents abîmés ou non-restitués dans les délais impartis :	
	Revue :	15,00 €
	Livre :	20,00 €
	CD :	25,00 €
	DVD :	45,00 €
	Jeu de société :	20,00 €
	Jeu vidéo :	45,00 €
	● Vente de livres, CD ou jeux d'occasion provenant des fonds de la médiathèque (prix unitire) :	
	Livre d'occasion :	1,00 €
	Beau livre d'occasion :	5,00 €
	CD d'occasion :	1,00 €
	Petit jeu d'occasion :	1,00 €
	Grand jeu d'occasion :	5,00 €
	● Vente du sac de la médiathèque :	
	Sac médiathèque :	2,50 €
33	LOCATION DE L'AUDITORIUM	
	- Action publique par une association carnacoise :	
	. Avec la régie partielle (son, lumière et vidéo projection)	Gratuit
	. Avec la régie complète et un technicien (par jour de 10 h maximum)	365,00 €
	- Autre demande :	
	. Avec la régie partielle (son, lumière et vidéo projection)	615,00 €
	. Avec la régie complète et un technicien (par jour de 10 h maximum)	970,00 €
	Toute intervention supplémentaire du technicien sera facturé au tarif location avec technicien	

	TARIFS applicables
34 LOCATION DE MOBILIER	
*Caution pour la location de l'armoire électrique mobile ou la sonorisation :	850,00 €
*Caution pour la location de matériel (nettoyage et dégradation) :	105,00 €
● Par une association carnaoise présentant un intérêt public local : (caution applicable pour armoire électrique, sonorisations portatives et matériel)	Gratuit
● Autres que les associations carnaoises :	
Chaise (par jour) :	1,40 €
Banc (par jour) :	2,70 €
Table (par jour) :	2,70 €
Barrière de police métallique (par jour) :	3,10 €
Barrière plastique bleue "stop foule" logo ville de Carnac (par jour) :	3,70 €
Barrière Heras (par jour) :	7,30 €
Grille caddie (par jour) :	5,10 €
Podium (praticable) ► le panneau 2m x 1m (par jour) :	30,00 €
Podium fixe ► tarif pour 50 mètres carrés (par jour) :	135,00 €
Podium roulant de 60 à 80 m² (par jour) :	280,00 €
Abri-minute 3m x 3m (par jour) :	65,00 €
Chapiteau 18*8 inclus montage / démontage (par jour) :	328,00 €
Tente 5*4m inclus montage / démontage (par jour) :	156,00 €
Location de chalet - utilisation pour activité privée commerciale (plages ...) Tarif pour 15 jours	323,00 €
Armoire électrique mobile (par jour) (caution pour la location*) :	44,00 €
Rallonge de 25m (par jour) :	8,00 €
Rallonge de 50m (par jour) :	15,00 €
Projecteur (par jour) :	25,00 €
Sonorisation portative 50w (par jour) (caution pour la location*) :	42,00 €
Sonorisation portative 200w (par jour) (caution pour la location*) :	52,00 €
Mise à disposition d'une benne de camionnette (par jour) :	63,00 €
Mise à disposition d'une benne de camion ou benne animation (par jour) :	105,00 €
Groupe électrogène	
- Forfait 2 jours :	115,00 €
- Forfait semaine :	220,00 €
Désinfection suite à une mise à disposition pour une association carnaoise :	Gratuit
Désinfection suite à une mise à disposition pour les autres demandeurs :	105,00 €
Minimum de perception :	16,00 €
35 VENTE DE VERRE REUTILISABLE	
Vendu à l'unité :	0,50 €
36 BILLETERIE DU SPECTACLE SKEDANOZ	
Billet au tarif normal sur réservation (gratuit pour les moins de 3 ans) :	6,00 €
Billet vendu sur place avant le spectacle (gratuit pour les moins de 3 ans) :	8,00 €

LOCATION DE SALLES

- le nettoyage et le rangement sont assurés par le demandeur.
- un état des lieux est effectué conjointement par le demandeur (ou son représentant) et un agent municipal, à la remise des clés, avant et après
= une caution est demandée pour le matériel et la salle (nettoyage et rangement)

37		
	Pour les associations	260,00 €
	Pour les autres demandes	1 040,00 €
38	KIT DE NETTOYAGE (obligatoire avec la location de la salle du Méneac) comprend : Lavettes, éponges, dosettes produits nettoyants, sacs poubelles, ...	6,00 €
39	MENAGE DE SALLE MUNICIPALE APRES LOCATION Forfait ménage (équivalent 1/2 journée) :	170,00 €
	Si plus de temps passé, tarification à l'heure - Voir rubrique n° 26	
40	TARIF POUR LE REMPLACEMENT D'UN BADGE (TRANSPONDEUR) D'ACCES AUX BATIMENTS COMMUNAUX Tarif par transpondeur perdu ou détérioré :	90,00 €

		TARIFS applicables
41	LOCATION DES SALLES COMMUNALES (Tarif 1/2 journée)	
	SALLE DES CONFERENCES ET SALLE DES EXPOSITIONS (MAIRIE) SALLE CLOUCARNAC (ESPACE LES LUCIOLES)	
	Location par une association carnacoise présentant un intérêt public local :	Gratuit
	Location pour la demi-journée ou pour les cérémonies civiles (Y compris pour les réunions politiques extra-communales) :	90,00 €
	Forfait désinfection pour le matériel des salles :	100,00 €
42	UNIQUEMENT POUR LA SALLE D'EXPOSITION (MAIRIE)	
	Les réservations de la salle ne seront considérées comme définitives qu'après versement d'arrhes par les utilisateurs, à hauteur de 25 % du prix de la location. En cas d'annulation de la location, les arrhes reçus ne sont pas remboursables.	
	Location par période de 10 jours	
	Juillet et août	520,00 €
	De septembre à juin :	350,00 €
	Location par période de 15 jours	
	D'octobre à mai (sous réserve de disponibilités) : Location par une association carnacoise présentant un intérêt public local. En dehors de ces périodes, application des tarifs de droit commun cf supra.	Gratuit
43	LOCATION DE LA SALLE MOUSTOIR à l'espace les lucioles (Tarif 1/2 journée)	
	Location pour la demi-journée ou pour les cérémonies civiles (Y compris pour les réunions politiques extra-communales) :	65,00 €
44	LOCATION DE LA SALLE OMNISPORTS (Uniquement pour des activités sportives)	
	Location par une association carnacoise présentant un intérêt public local :	Gratuit
	Tarif par jour :	230,00 €
45	LOCATION DE LA SALLE SOUS LES TRIBUNES (Tarif par jour)	
	Location par une association carnacoise présentant un intérêt public local :	Gratuit
	Résident principal et secondaire carnacois :	145,00 €
	Demandeur extérieur :	260,00 €
46	LOCATION DE LA SALLE BELLE ILE (BATIMENT EREV)	
	Location par une association carnacoise présentant un intérêt public local :	Gratuit
47	LOCATION DE LA SALLE DU MENEK (Tarif par jour)	
	- Association carnacoise :	
	. Avec la régie partielle (son, lumière - réglages de base)	Gratuit
	. Avec la régie complète et un technicien	380,00 €
	- Carnacois : résident principal ou secondaire et autres demandeurs carnacois (assemblée générale,...) :	
	. Avec la régie partielle (son, lumière - réglages de base)	350,00 €
	. Avec la régie complète et un technicien	740,00 €
	- Autres demandes :	
	. Avec la régie partielle (son, lumière - réglages de base)	680,00 €
	. Avec la régie complète et un technicien	1 070,00 €

5-POLICE MUNICIPALE

48	FOURRIERE D'ANIMAUX ERRANTS	
	Frais de mise en fourrière :	
	- Première capture :	53,00 €
	- Récidive :	95,00 €
	Frais garde en fourrière tarif par jour	21,00 €

	TARIFS applicables
49 DROITS DE STATIONNEMENT : HORODATEURS	
L'utilisateur doit saisir sa plaque d'immatriculation à l'horodateur	
PARKINGS BOURG ET PLAGE	
<u>Durée :</u>	
30 minutes gratuites une fois par jour	GRATUIT
30 minutes	1,00 €
1 heure	1,60 €
1 heure 30	2,50 €
2 heures 30	3,30 €
3 heures 30	4,20 €
Forfait Post-Stationnement : 3 heures 40	35,00 €
4 heures 30 - uniquement le boulevard de la plage et le parking de Port En Dro	5,00 €
5 heures 30 - uniquement le boulevard de la plage et le parking de Port En Dro	5,80 €
6 heures 30 - uniquement le boulevard de la plage et le parking de Port En Dro	6,60 €
7 heures 30 - uniquement le boulevard de la plage et le parking de Port En Dro	7,30 €
Forfait Post-Stationnement : 7 heures 40 - uniquement le boulevard de la plage et le parking de Port En Dro	35,00 €
Tarif résidents : 1 seul véhicule par habitation située dans la zone payante.	50% du tarif de base
Inscription en mairie sur présentation de justificatifs : Taxe d'habitation et carte grise du véhicule.	
PARKING DE KERABUS	
<u>Camping-car</u>	
23 heures 50	GRATUIT

6-SOCIAL

50	LOCATION ANNUELLE DES LOGEMENTS COMMUNAUX	
	Tarif par m ² et par mois :	charges non incluses 6,20 €
51	LOCATION PONCTUELLE DE LOGEMENTS COMMUNAUX (Tarif par personne et par nuit)	
	- Hébergement d'intervenants pour le compte de la Commune	charges incluses
	Tarif pour les stagiaires ou les étudiants non rémunérés par la Commune	Gratuit
	Tarif pour les stagiaires, les étudiants, les auxiliaires ou les saisonniers rémunérés par la Commune	5,20 €
	Tarif pour les chercheurs	8,30 €
	- Hébergement de personnes lors d'événements sur la Commune	charges incluses
	Organisés par des associations carnacoises	Gratuit
	Autres demandes	10,40 €
	- Hébergement d'urgence (en lien avec le CCAS) par mois	charges incluses 150,00 €

Pour toutes les catégories, en cas de non respect des conditions d'occupation du domaine public prévues avec la commune, une pénalité sera appliquée selon le tarif en vigueur.

Article 2 : En application de l'article L 2122.23 du Code Général des Collectivités territoriales, il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine séance du Conseil Municipal. Une ampliation sera adressée à Monsieur le Sous-Préfet de Lorient.

CARNAC, le 13 décembre 2024

Pour le Maire,
l'Adjoint délégué

Pascal LE JEAN

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. Informe que la présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Rennes - 3 Contour de la Motte - 35044 Rennes Cedex, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.